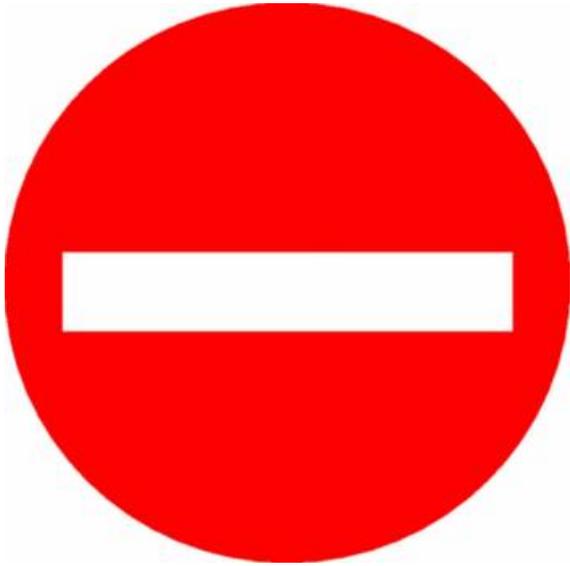


## Modification de circulation



A compter du lundi 20 juillet, la rue des Charmilles passe en sens unique. Il n'y aura désormais qu'un seul sens de circulation (sens descendant) entre l'avenue Roger Guichard et les entrées des parkings en sous-sol sur la totalité de la rue.

Des poches de stationnement seront matérialisées provisoirement pour faciliter la circulation avant le marquage définitif.

Pour rappel, le stationnement sur trottoir est considéré comme stationnement gênant et est passible d'une contravention de 135€.